

Païement de droit d'entrée ?

Par **yanos**, le **06/06/2007** à **14:02**

Bonjour à tous j'ai besoin de vos lumières !

Un couple d'amis envisage d'acheter un mobil-home sur la côte atlantique. Seulement, en plus du loyer, du prix de la vente, le camping "hébergeur" demande le paiement d'un "droit d'entrée" de 1500 euros pour pouvoir placer le mobil home sur un emplacement. Pas de précision supplémentaire.

Ma question est la suivante : ce droit d'entrée est-il légale ?

Merci

Par **anonym**, le **06/06/2007** à **14:08**

à mon avis - mais je dis ça comme ça - l'hébergeur peut bien facturer ce qu'il veut comme service, au prix qu'il veut...

je ne suis pas sûre que ce soit abusif ni illégal, juste excessif (mais je peux me tromper bien sûr = par exemple, si ce droit d'entrée fait doublon avec une autre prestation, mais pour le savoir il faut s'adresser directement à l'hébergeur afin de savoir à quoi correspond ce droit d'entrée, et les raisons d'un tel tarif).

Par **yanos**, le **06/06/2007** à **18:01**

Justement, en demandant aux concernés, ils disent uniquement que c'est le droit de "placer le mobile-home dans leur camping". Mais sachant qu'il existe déjà le loyer, l'eau, l'électricité à leur payer, je me demande si c'est pas un peu "abusé" de leur part...

Par **Murphys**, le **06/06/2007** à **18:06**

Il n'y a à mon sens aucun doublon dans les prestations. Le loyer concerne le fait de rester avec le mobil-home sur l'emplacement, le droit d'entrée concerne uniquement le droit de mettre le mobil-home sur l'emplacement. C'est subtil, l'hebergeur est rusé!

La prestation est excessive mais ne semble pas être illégale et comme dit, on peut faire facturer ce que l'on veut.

Par **nicomando**, le **07/06/2007** à **08:36**

Je ne sais pas si c'est subtil ou bien si l'hébergeur est rusé.

Sans parler de mobil home lorsque l'on loue un appartement il faut payer le loyer, les charges et ensuite l'Etat demande de payer une taxe d'habitation qui se présente comme le paiement d'un droit à l'habitat sur le territoire français.

Dans le cas d'un mobil home sur un camping c'est la même chose sauf que comme ce n'est pas l'état mais l'hébergeur qui est propriétaire et qu'il paye lui aussi des taxes il faut bien qu'il s'y retrouve.

Cela dit 1500 c'est un peu beaucoup mais rien d'illégal

Par **Camille**, le **07/06/2007** à **12:49**

Bonjour,

a priori, d'accord. La location est un contrat privé qui, ici, ne me semble pas entrer dans le cadre d'une location classique (meublé, non meublé) et le loueur pose ses conditions comme il veut. Libre à tous de les accepter ou de ne pas les accepter en allant voir ailleurs.

Ici, je suppose quand même que le loueur entend faire payer une quote-part des travaux et des frais de viabilisation et d'installation du mobil-home (alimentations eau/électricité, compteurs, etc).

Donc, difficile de dire si c'est excessif ou pas, suivant le régime de location et tous les frais annexes.

Par **bzh**, le **01/04/2014** à **16:23**

je viens d'acheter un mobil home déjà sur
emplacement occupé par l'ancien propriétaire
situé dans le var
le gérant me demande un droit d'entrée
de 2500 euros et un loyer mensuel de 230 euros
ceci est-il légal
merci pour vos réponses

Par **bulle**, le **01/04/2014** à **21:49**

Bonsoir,

Merci de respecter la charte du forum:

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

Par **Primevaire**, le **14/07/2016 à 21:00**

Bonjour

Moi j envisage d acheter un mobil home mais en me renseignant auprès du vendeur le directeur du camping (c est une chaine) réclame 7900 euros non je ne me suis pas trompé vous avez bien lu plus un loyer annuel de 5900 euro

Par **Camille**, le **14/07/2016 à 22:46**

Bonsoir,

Rien ne vous empêche de le mettre ailleurs, moins cher.

C'est dans quel coin ? Côte d'Azur ou du côté de Biarritz ?